Réf. Farde e-Assemblées : 2620508

N° OJ : 133

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2024

Objet : Culture.- Subsides à plusieurs associations.- Montant total : 26.550,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides pour un montant total de 26.550,00 EUR réparti comme suit à l'attention des associations suivantes:
* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :
1) 1.500,00 EUR à l'asbl Ter Rijst pour l'évènement "Rendez Vous - Brussels Art Week" 2024;
2) 4.000,00 EUR à l'asbl Centre International de Formation en Arts du Spectacle pour le festival "Feral";
3) 3.000,00 EUR à l'asbl Conservamus pour l'événement "Une grande finale - Vers l'avenir";
4) 2.500,00 EUR à l'asbl Amusea pour des balades urbaines et littéraires à travers la ville, conduites par un comédien;
5) 2.000,00 EUR à l'asbl 21AM pour la soirée caritative "21AM Ravenstein";
6) 1.200,00 EUR à l'asbl Les Volontaires de Bruxelles 1830 pour le Marché annuel des Volontaires de Bruxelles 1830;
7) 750,00 EUR à l'asbl Cercle Polytechnique de l'ULB (n° d'entreprise 408.652.981) pour le festival Belge de la Chanson Estudiantine;
8) 1.600,00 EUR à l'asbl The Poetic Bodies pour la rencontre professionnelle de clowns en milieux de soins et d'aide et d'accueil;
* A l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :
9) 10.000,00 EUR à l'asbl Ommegang Brussels Events comme subside complémentaire pour les services d'ordre logistique.

Annexes :